

N° 93
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

18 février 2016

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de la **convention** entre le
Gouvernement de la **République française** et le
Gouvernement de la **République de Singapour** en vue
d'**éviter les doubles impositions** et de **prévenir**
l'**évasion et la fraude fiscales** en matière d'**impôts sur**
le **revenu**.*

(Texte définitif)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première
lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée
nationale en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (14^{ème} législ.) : 3153, 3299 et T.A. 637.

Sénat : 249, 385 et 386 (2015-2016).

Article unique

Est autorisée l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Singapour en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu, signée à Singapour le 15 janvier 2015, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 18 février 2016.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 3153 (AN, 14^{ème} législ.).